

Forme d'étude à temps partiel Bachelor Soins Infirmiers (BSI TP)

1ère année

Année Académique 2026-2027

Semestre 2 (semestre printemps)

Légende

Temps libre	Temps de formation	Vacances	Examen
	Enseignements interprofessionnel + JIP		
	Période de formation pratique		

Me: mercredi J: jeudi V: vendredi S: samedi F: férié

**Sous réserve de modifications**

Mois	février			mars				avril				mai			
Semaine	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
<b>Répartition du temps de formation</b>															
% Temps de formation	60	80	60	60	40	0	60	60	60	60	40	60	60	60	60
Jours de formation	Me /J /V	Me /J /V/S	Me /J /V	Me /J /V	Me /J /F		Me /J/V	Me /J /V	Me /J /V	Me /J /V	Me /F /V	Me /J /V	Me /J/V	Me /J /V	
% Temps libre	40	20	40	40	60	100	40	40	40	40	60	40	40	40	40

Mois	juin				juillet				août				septembre		
Semaine	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37
<b>Répartition du temps de formation</b>															
% Temps de formation	60	60	60	60	60	60	60	0	0	0	0	60	60	60	60
Jours de formation	cf. lieu de la pratique professionnelle (institution de soins)														
% Temps libre	40	40	40	40	40	40	40	100	100	100	100	40	40	40	40

Commentaires:

Répartition du temps de formation

Le calendrier du 2ème semestre indique, par semaine, la répartition du temps entre la présence de l'étudiant.e en formation BSI et son temps libre.

Jours de formation

Le temps de formation au 2ème semestre concerne les cours, la période de formation pratique et les temps d'étude.

Planification semestrielle

Les jours de formation BSI sont planifiés sur des journées entières, en principe 3 jours par semaine : mercredi, jeudi, vendredi sauf aménagement particulier.

Vacances

L'année académique est subdivisée en 2 semestres. Le 2ème semestre débute en semaine 8 et se termine en semaine 37.

Examen

Au 2ème semestre, l'étudiant.e bénéficie de 5 semaines de vacances.

Période de formation pratique

Le calendrier indique les semaines d'examen de validation, remédiation et répétition selon modules et situation pédagogique de l'étudiant.e

Le calendrier indique les semaines de la période de formation pratique.

Le temps de formation hebdomadaire en période de formation pratique est de 60% (3 jours entiers / semaine). Les jours sont convenus avec le lieu d'exercice de la pratique professionnelle (institution de soins)